

La g@zette

du Valbonnais

N° 136 – Avril 2019



15 janv. **1843**: avalanche de **Combe Oursière**: 10 morts

Deux jours après la catastrophe survenue le 15 janvier 1843, à Valsenestre, petit hameau de la commune de Valjouffrey, le Maire écrit au Préfet de l'Isère :

Valjouffrey le 17 janvier 1843

Monsieur le Préfet,

Je viens, avec douleur, vous annoncer un bien triste malheur. De tout le village de Valsenestre, hameau de ma commune, qui, sans y comprendre les granges et les écuries, se composaient de trente six bâtiments d'habitation avec autant de nombreuses familles, il n'en reste que le tiers et encore fortement endommagés. Tout le reste, dimanche dernier, 15 du présent mois, à 5 heures du matin, a disparu sous une avalanche qui a réduit 29 familles à la plus affreuse misère, par la destruction complète de leurs maisons, de leurs granges et écuries et par la perte d'une grande partie de leur mobilier et de presque tous leurs bestiaux, encore [...] 12 mètres enfouis sous des amas épouvantables de ruines et de neige qui ne disparaîtra pas avant la St Jean. Ce village, situé au pied des glaciers, est l'un des plus élevés du département, comme le savent tous ceux qui les années dernières ont visité la carrière de marbre blanc.

A la nouvelle de ce sinistre, dimanche à midi environ, et sur les ordres que j'ai fait donner à la hâte, plus de 80 personnes des différents hameaux de la commune sont promptement accourus au secours, mais, malgré tous leurs désirs et leur impatience, elles n'ont pu s'y rendre qu'après 2 heures, à cause des avalanches et d'1 mètre et 20 centimètres au moins de neige tombée dans les lieux. Tous méritent des éloges car devant rivaliser de courage et de dévouement. Le Sieur Jean Bernard-Brunel, entre autres, parti et marchant presque toujours le premier, n'a cessé de frayer péniblement la trace arrivé avec les premiers et [...] M. Le Curé n'a pas dédaigné la pelle, pioche [...] à 9 heures du soir lorsqu'on lui a annoncé qu'on a trouvé Claude Bernard, respirant encore, au fond de sa maison, après avoir jeté par la cheminée, presque démolie, sa soutane, s'y est glissé non sans peine, pour aller administrer le dernier sacrement au moribond.

Enfin grâce au zèle et aux généreux efforts de toutes les personnes accourues de jour et de nuit tant des différents hameaux de la commune de Valjouffrey que de celle d'Entraigues, plus de 50 personnes, outre celles déjà délivrées par le reste des habitants de Valsenestre, ont été, après 15, 20 ou 25 heures, retirées saines et sauvées mais, malgré le désir et l'espoir de les sauver toutes, nous avons malheureusement à déplorer la perte de 10 personnes, grandes ou petites, et parmi lesquelles, un père de 4 enfants.

Jusqu'à présent, on n'a pas encore pu s'occuper des bestiaux. La perte de presque [...] est trop certaine. Au reste plus de foin pour les hiverner. Impossible de les descendre du Valsenestre pour les mener ailleurs.

[...] Monsieur Le Préfet, qu'au milieu de toutes les preuves de zèle, de courage et de dévouement, j'ai à vous signaler l'inconduite de Sieur pierre favet et pierre champolion lanote du village de la chapelle qui sont presque toujours dans les cabarets à médire et à calomnier les uns et les autres à l'annonce du malheur et lorsque j'ai invité tous les habitants du village à me suivre pour voler au secours des infortunés, le premier a prétexté redouter l'oppression et le second s'est dit malade. Comme des loups qui ne sortent que nuitamment de leur repaire pour faire leurs rondes, ils sont restés fermés chez eux le dimanche et le lendemain. Mais le lundi soir, délivrés de l'oppression et de la maladie, ils étaient, à 8 heures, à table, au cabaret

Chabert. Malades le jour quand il faut aller sauver des semblables et très bien portants le soir quand il faut aller au cabaret crier, médire et calomnier.

Comment les susnommés sont dignes d'éloges bien mérités, ces deux là sont [...] de la flétrissure publique. C'est pourquoi je vous supplie, Monsieur Le Préfet, de donner la publicité à la présente par la voix du Courier de l'Isère.

Le sieur pierre porte, garde forestier de la commune, que j'ai exposé à tous les dangers et à prendre le mal de la mort, en le faisant courir de tous les côtés pour porter mes ordres et par ses nombreux voyages au Valsenestre, est bien digne lui-même de quelques encouragements. C'est de quoi je vous supplie justement pour lui.

Tels sont, Monsieur Le Préfet, les renseignements bien sommaires que je m'empresse de vous transmettre sur le malheur de Valsenestre. les détails les plus circonstanciés ne pourraient vous en faire concevoir une juste idée. Il faut le voir pour le croire. Mais avoir promptement donné des ordres de tous côtés pour y porter du secours et m'y être transporté plusieurs fois. Avoir encouragé, excité, ordonné de moi-même, sur les fonds de communes, certaines dépenses alimentaires pour les auxiliaires. Faire tout cela encore de nouveau. Mon devoir n'est qu'à demi et je serai certainement répréhensible. Devant un si grand malheur, si je ne vous supplie, avec larmes 1^e/De leur envoyer de suite quelques secours pécuniaires sur les fonds qui sont à notre disponibilité ; 2^e/ De leur obtenir, d'avance, de l'administration forestière la coupe de bois nécessaire, sans l'accomplissement trop long de toutes les formalités légales. M. le curé partage vivement mes vœux à cet égard.

Agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

Votre très humblement obéissant serviteur ;
Pierre Rousset maire

Huit jours après cette sinistre avalanche, le Maire de Valjouffrey envoie une seconde lettre au préfet de l'Isère :

Valjouffrey le 23 janvier 1843

Le triste évènement, qui est venu d'isoler le hameau de Valsenestre, est arrivé le dimanche 15 janvier à 4 heures du matin. Sur environ 30 maisons qui composent ce village, 11 seulement ont été épargnées : celles qui ont été enveloppées par l'avalanche sont entièrement recouvertes ; quelques unes même ont leurs toits à plusieurs mètres en contrebas du sommet des neiges. Dès le point du jour, les habitants, qui avaient échappé au désastre, se sont mis à l'œuvre pour secourir les victimes ; les habitants des communes rapprochées se sont également de suite transportés sur les lieux. Pourtant les journées des 15, 16, 17, 18 et 19, on a travaillé sans relâche. On a retiré de l'intérieur des maisons envahies, soit par les croisées, soit par les cheminées 1^o) 81 personnes dont 10 écrasées par suite du renversement des murs (aucune d'elle n'a péri d'inanition) 2^o) beaucoup de bestiaux vivants ou mots, des denrées, des meubles, etc. Je vais maintenant, monsieur le Préfet, vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis mon arrivée à Valsenestre.

(à suivre)

ENTRAIGUES AU XVII^e par Jean-Jacques DELCLOS (suite)

Un des avantages des montagnes du Dauphiné, et plus spécialement de nos vallées reculées à l'accès alors difficile, était que le pouvoir seigneurial s'exerçait de manière moins directe que dans les régions de plaine.

ENTRAIGUES faisait partie de la seigneurie de VALBONNAIS ayant appartenu à trois familles différentes au cours du XVII^e siècle. François de BONNE, Duc de LESDIGUIERES et connétable de France l'acheta en 1593. Ses héritiers l'ont gardée jusqu'en 1632 où ils l'ont vendue à Pierre de POLIGNY, gouverneur de Château-Dauphin et de l'arsenal de Grenoble. Son fils l'a échangée en 1677 avec Pierre de BOURCHENU, conseiller doyen au Parlement. Ces seigneurs résidaient à Grenoble et n'étaient pas très impliqués dans la gestion de leurs vastes seigneuries de montagne ; les seigneurs de VALBONNAIS par exemple ne contrôlaient pas les fours, les pressoirs à vin, les dates des vendanges ou les droits de l'eau. Les cens et les corvées étaient relativement faibles. Ils avaient l'obligation de maintenir un tribunal dans leur seigneurie mais ces juridictions avaient surtout pour effet de protéger leurs prérogatives. Le Parlement de Grenoble pouvait également être saisi par les villageois pour une justice plus longue, plus chère, mais moins orientée.



L'assemblée et son consul

En contrepartie, le pouvoir des assemblées communales était important. Le village était géré par une assemblée des « communiens » dont les membres étaient élus. Seuls les propriétaires pouvaient appartenir à l'assemblée. Pour autant, les critères pour être élu ne se basaient pas simplement sur la richesse de la famille mais aussi sur son implication dans la vie sociale et sur les contacts avec le monde extérieur. L'assemblée s'occupe des affaires courantes, loue les

quatre montagnes, fixe les dates des récoltes des céréales, des vendanges, du chanvre et des coupes de bois... Elle gère aussi la répartition des impôts, les dépenses autorisées, les sommes empruntées, décide d'engager des poursuites, de distribuer du grain aux pauvres, délibère sur les questions concernant la religion... La participation à l'assemblée était assez large. Entre 1653 et 1673, 47 personnes différentes en moyenne ont participé chaque année aux assemblées mais le nombre varie de 26 à 74 (les trois quarts des familles !) selon les saisons. En hiver, les colporteurs et muletiers sont absents d'ENTRAIGUES. L'assemblée élit chaque année son « Consul », on dirait aujourd'hui son maire. Cette fonction était plutôt réservée aux « grandes familles ».

Le consul choisi parmi les riches de la communauté

Entre 1641 et 1703, soit 62 ans, seulement 18 familles ont fourni des consuls, certains occupant régulièrement le poste tel Jean BERNARD qui fut consul en 1672, 1686 et 1688. Guigues et Jean BUISSON, fils de Guillaume, se partageront le poste en 1670, 1678, 1683. Le consulat n'était pas forcément un poste facile car il comportait des risques d'endettement. En effet les fonctions étaient bénévoles mais les consuls étaient personnellement responsables de la perception des impôts de la Commune et du paiement des dettes communales envers le seigneur ! Ils devaient donc faire l'avance sur leur propre argent pour couvrir les dépenses et essayer ensuite de se faire rembourser. Pour cela, seuls les plus riches de la communauté pouvaient prétendre à ces fonctions. En contrepartie, ils pouvaient s'enrichir en prêtant l'argent des impôts avec des intérêts et s'approprier ainsi les terres de leurs débiteurs s'ils ne pouvaient pas rembourser. Ainsi, Guillaume BUISSON a plaidé pendant plus de 35 ans contre Daniel PRA du PERIER pour une question de dette impayée. L'affaire aurait pu trouver son terme quand BUISSON a reçu une partie de la terre de PRA en paiement de sa dette, mais PRA a alors tenté de contester affirmant que BUISSON avait pris plus que son dû...

Les exactions des soldats logés chez les Entraiguois

La fonction était également exposée au feu des critiques. Le 29 octobre 1692 l'Assemblée autorisait le consul Pierre BRUNEL à diviser le coût et les responsabilités de l'hébergement des soldats du roi selon les estimations fiscales des villageois. C'était une corvée extrêmement lourde car les soldats étaient des brutes qui mangeaient beaucoup, buvaient d'avantage, cassaient, se battaient, agressaient, violaient et l'arrivée de la troupe était considérée comme une calamité par les populations. Il y avait pourtant obligation pour la Commune de les loger chez l'habitant et, bien évidemment, personne n'en voulait. On se souvenait bien qu'en 1656, ENTRAIGUES avait dû loger les troupes royales et les soldats avaient terrorisé la population par ses violences physiques, des vols des vêtements et des récoltes et les extorsions de fonds. Jean BRUNEL évoquait que les soldats avaient donné un coup de pied à sa femme enceinte dans la montée d'escalier de leur maison, d'autres femmes avaient été violées et leurs maris frappés à coups d'épée. Les soldats menaçaient les récalcitrants de les jeter dans les puits ou de couper la langue de leurs bestiaux. Le consul Jean BERNARD s'était plaint à l'intendant qui avait donné des ordres écrits de cesser ces exactions mais lorsque le consul lui avait remis la lettre, le Commandant local l'avait déchirée et lui avait asséné un violent coup de poing, lui ensanglantant le visage.

On imagine l'émoi qui s'était emparé des habitants lorsque, ce 29 octobre 1692, la corvée recommençait. Deux jours plus tard l'assemblée s'est réunie à nouveau, non pas à l'initiative du consul ou du châtelain mais spontanément, à l'initiative des habitants, pour protester contre

la répartition qu'ils jugeaient inéquitable des troupes, prétendant que les titulaires d'Offices et autres villageois fortunés n'avaient pas eu à supporter leur part du fardeau et que les habitants les plus pauvres se voyaient infliger plus de soldats qu'ils n'en avaient les moyens. BRUNEL et les riches familles, son fils Jacques BRUNEL, notaire, Jean BERNARD, Jean BUISSON, Jean LEYRAUD, et Pierre HELME se sont joints à la réunion soutenant que celle-ci était illégale puisqu'elle n'avait pas été régulièrement convoquée. Devant le conflit, BRUNEL a proposé de démissionner mais les villageois s'y sont opposés, personne ne souhaitant exercer la fonction de consul dans une telle crise, et ont finalement décidé de laisser le châtelain de VALBONNAIS faire lui-même la distribution des troupes.

Les protestants à Entraigues

La minorité protestante était assez bien intégrée et partageait tous les aspects de la vie locale à l'exception de la religion. On sait peu de choses du culte calviniste à ENTRAIGUES mais nous savons qui étaient les protestants. Dans les années 1620, ENTRAIGUES avait neuf foyers protestants dirigés par Jean BLANCHARD, Guigues GRISAIL, Antoine CHATTARD, Pierre CHATTARD, Jacques CHATTARD, Claude TOUCHET, Pierre TOUCHET, Jayme TOUCHET, Laurent PRA. Le parcellaire de 1628 classe GRISAIL 7° dans le nombre des propriétaires et Jayme TOUCHET 89 °. En 1645 il n'y avait plus que 7 familles protestantes, les TOUCHET et les CHATTARD. Les PRA s'étaient convertis, les GRISAIL s'étaient éteints.

Une nouvelle famille huguenote avait aménagé à ENTRAIGUES : les MAZET. Pierre MAZET était cordonnier (et oui ! Pierre MAZET, protestant et cordonnier... les plus anciens d'entre nous qui ont connu le Curé Pierre MAZET, souriront à ce clin d'œil de l'Histoire), les CHATTARD étaient maçons et forgerons. En 1672 quand LE CAMUS arrive à ENTRAIGUES il n'y a plus que cinq maisons hérétiques. Même s'ils n'étaient sans doute pas bien vus, leurs métiers les rendaient incontournables dans la vie locale et ils pouvaient donc participer aux assemblées du village et donner leurs avis sur les questions qui ne concernaient pas la religion. Un protestant, Jacques TOUCHET, 13° dans le parcellaire de 1628, a même été consul.

Selon les édits qui gouvernaient la « religion prétendument réformée », les protestants devaient contribuer à la dîme de la paroisse mais pas aux travaux d'entretien de l'église décidés par l'Assemblée locale. En 1625 les huguenots d'ENTRAIGUES se sont donc plaints au Parlement du Dauphiné que la communauté avait inclus dans les dépenses de la taille 150 livres pour une nouvelle cloche d'église. Comme ils payaient la taille, ils devaient aussi payer la cloche ! Le Parlement a tranché en leur faveur et les a déchargés de cette partie de la taxe à la fureur des catholiques qui ont continué à inclure les dépenses religieuses dans le budget communal. En 1661 les protestants ont saisi à nouveau le Parlement car malgré la décision antérieure, la communauté avait à maintes reprises inclus le coût des réparations de l'église dans l'emploi de la taille. Louis XIV révoquant l'Edit de Nantes en 1685, la majeure partie de la population protestante abjurait en 1685 pour rejoindre la communauté catholique. Le cimetière protestant est redevenu terre communale en 1698.

C'était le Grand Siècle, mais à ENTRAIGUES on était loin des fastes de Versailles et des raffinements de la Cour, la réalité quotidienne était plus proche des gilets jaunes que du Roi-Soleil.

Fin



Au départ de la piste noire...

Le premier « Derby des Filons » du Col d'Ornon...

